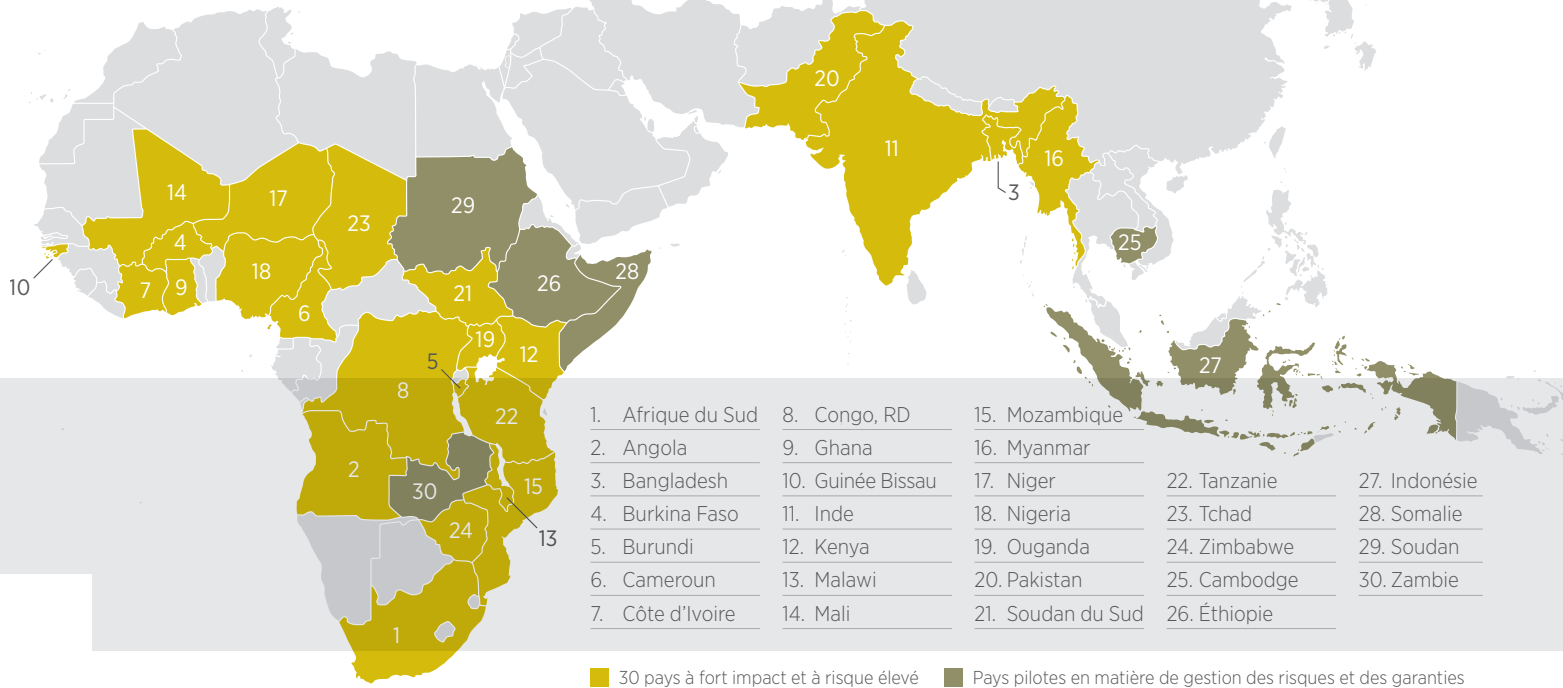
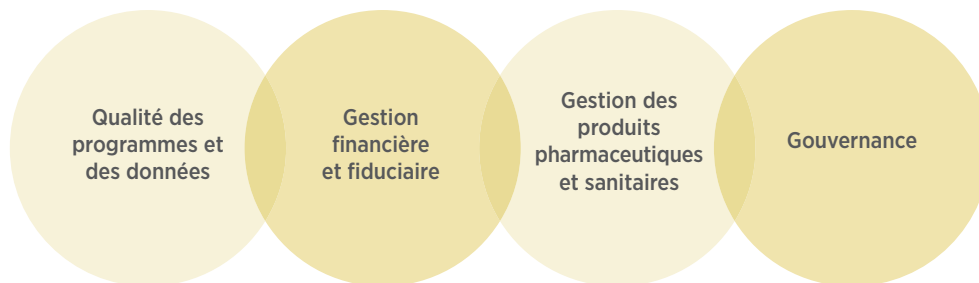


Planification de la gestion des risques et des garanties au Fonds mondial



Le Fonds mondial gère les risques sur l'ensemble de son portefeuille de subventions, en mettant plus particulièrement l'accent sur les pays à fort impact. Il s'appuie sur un système solide de gestion des risques et des garanties afin d'identifier, d'atténuer, de suivre et de gérer les risques dans quatre domaines spécifiques :



Les garanties consistent à vérifier si les contrôles et les mesures d'atténuation des risques contribuent effectivement à les réduire dans les portefeuilles, pour que les subventions puissent atteindre leurs objectifs. Cet élément essentiel du système de gestion des risques comprend un processus en quatre étapes qui débute généralement peu après la signature de la subvention et s'étend sur une période de 8 à 12 semaines.

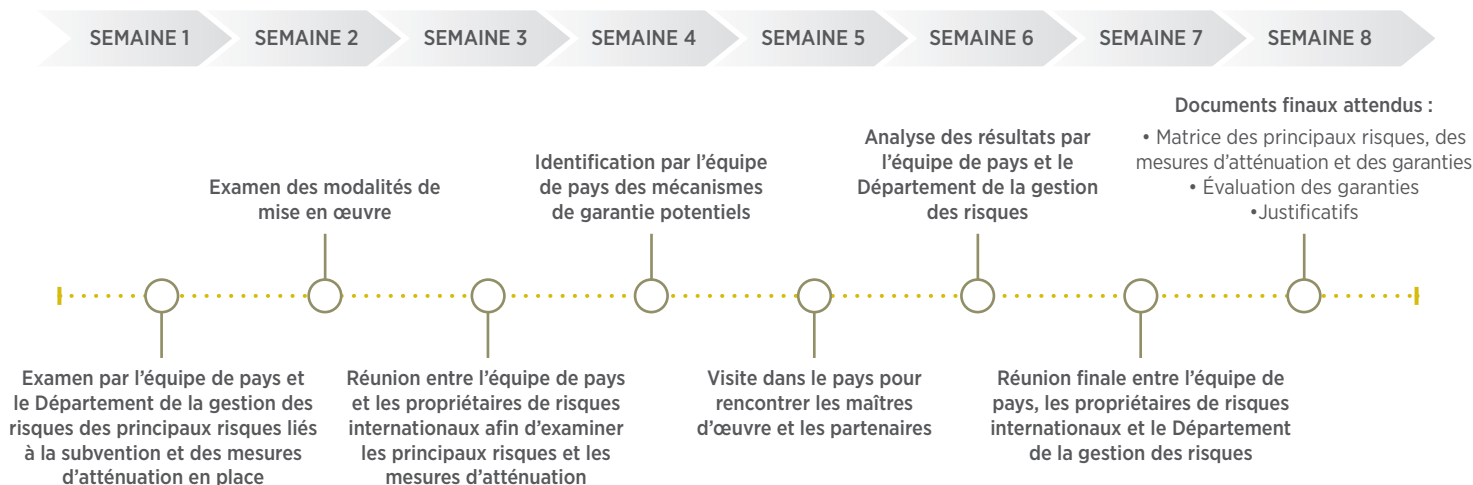
1. Identification et hiérarchisation des principaux risques : les risques sont classés par ordre de priorité afin d'identifier un ensemble ciblé de risques principaux tandis que les autres risques sont délibérément mis au second plan.

2. Identification des contrôles et des mesures d'atténuation des risques : s'assurer que les mesures d'atténuation sont adaptées au niveau de risque, qu'elles sont applicables et qu'elles peuvent être garanties grâce à l'utilisation de jalons permettant de les suivre sur la base du plan de garantie.

3. Classement des mesures de garantie : déterminer les sources de garantie potentielles et évaluer leur fiabilité, les corrélater avec des contrôles et des mesures d'atténuation des risques, et rédiger un plan de garantie.

4. Validation du plan de garantie : aligner les maîtres d'œuvre et les partenaires du Fonds mondial sur un ensemble établi de risques, de mesures d'atténuation et de garanties. Une évaluation est réalisée afin de mesurer les résultats de ce processus.

Le Secrétariat du Fonds mondial mobilise des spécialistes en matière de garantie, de gestion des risques et de gestion des subventions afin d'élaborer des plans de garantie au niveau du portefeuille. Ceux-ci sont destinés à mesurer l'efficacité ainsi que l'efficacité de ses investissements dans la lutte contre les trois maladies.



Planification des garanties

Durant l'élaboration d'un plan de garantie, l'équipe de pays procède à un examen rigoureux des facteurs susceptibles de réduire l'efficacité et l'efficacité des subventions. Ce faisant, elle s'appuie sur les avis des parties prenantes concernées, y compris les maîtres d'œuvre, les partenaires internationaux et dans le pays, ainsi que les « propriétaires de risques internationaux » internes, afin d'examiner les questions clés relatives au profil de risque d'un pays.

Le Fonds mondial utilise un certain nombre de mécanismes de garantie pour évaluer l'efficacité des contrôles et des mesures d'atténuation liés au portefeuille. Il s'agit notamment : des maîtres d'œuvre eux-mêmes, d'enquêtes telles que les évaluations des établissements de santé, des partenaires internationaux et dans le pays, y compris les principaux organismes donateurs, leurs entités chargées de la mise en œuvre et les organismes techniques de l'ONU, les organismes de surveillance au sein des communautés ou encore les groupes de plaidoyer, les institutions nationales de contrôle et les agents locaux du Fonds. Pour tout portefeuille déterminé, le Fonds mondial évalue chaque source de garantie potentielle afin d'en vérifier l'indépendance, le degré de probité et le rapport coût-efficacité, et de s'assurer ainsi que la démarche de « garantie combinée » envisagée est adaptée.



L'investissement du Fonds mondial dans des mécanismes de garantie doit être inversement proportionnel à la fiabilité des mécanismes de garantie propres aux maîtres d'œuvre.

Un plan de garantie est constitué de deux documents étayés par d'abondantes données spécifiques au portefeuille : 1) une matrice des principaux risques, des mesures d'atténuation et des garanties, qui décrit la démarche de gestion des risques adoptée sur une période déterminée, et 2) une évaluation des garanties qui examine la logique et les conclusions du processus de gestion des risques et de garantie.

Avantages de la planification des garanties

Une planification solide des garanties permet aux parties prenantes de :

- **démontrer l'impact ;**
- **classer les principaux risques par ordre de priorité et les gérer ;**
- **promouvoir la responsabilité mutuelle ;**
- **accélérer l'absorption ;**
- **réduire la fraude ;**
- **répondre aux conclusions du Bureau de l'Inspecteur général.**